

Demande d'autorisation pour l'implantation d'un ponton individuel ou commercial Etang de Salses Leucate

Cette autorisation ne vaut que pour l'occupation du domaine public maritime.

Il s'agit :

- d'un ponton individuel d'un ponton commercial (si c'est le cas, joindre un extrait Kbis)
 d'une première autorisation
 d'un renouvellement : N° de l'autorisation précédente : AP N° du

DEMANDEUR :

Nom, Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

courriel :

ZONE D'IMPLANTATION DU PONTON: joindre impérativement le plan correspondant daté et signé : (disponibles sur le [site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales](#)).

Commune	PARCELLE
<input type="text"/>	<input type="text"/>

STRUCTURE DU PONTON : joindre impérativement un croquis faisant apparaître l'implantation, les dimensions, ainsi que les matériaux composants la structure. Ce croquis sera daté et signé.

Engagements du demandeur :

- le ponton ne portera pas atteinte au milieu ;
- le ponton devra être impérativement démontable et construit en bois.
- le ponton portera lisiblement le numéro de la parcelle à laquelle il est rattachée.
- le ponton sera enlevé à l'issue de la période d'autorisation sauf demande de renouvellement effectuée 3 mois avant l'échéance ;

Paiement de la redevance : le simple fait d'obtenir une autorisation engage le demandeur au paiement de la redevance qui lui sera directement réclamée par France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette redevance annuelle sera due même s'il n'est pas fait usage de l'autorisation.

Fait à :

Signature du demandeur

Le :